

ETAT DESCRIPTIF D'UNE RESIDENCE MOBILE DE LOISIR

Ce document est destiné à déterminer contradictoirement l'état d'une Résidence Mobile de Loisirs (RML). Il est également joint à tout contrat de location d'un emplacement destiné à l'installation d'une RML.

PROPRIETAIRE :

Nom :	Prénom :
Adresse 1 :	Adresse 2 :
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Adresse mail :

RESIDENCE MOBILE DE LOISIRS :

Marque :	Modèle :
N° de série :	Année de fabrication :
Longueur :	Largeur :
Toit plat <input type="checkbox"/> Toit 2 pentes <input type="checkbox"/> Toit 4 pentes <input type="checkbox"/>	Carrosserie : Alu <input type="checkbox"/> PVC <input type="checkbox"/> Polyester <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> _____
Origine : Neuf/Occasion	Location : Oui/non
Date d'acquisition par le propriétaire actuel :	Date d'entrée dans le camping :

1°/ ASPECT SECURITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL EXTERIEUR :

Fourniture par le client des attestations de conformité. Il s'agit d'un PREREQUIS, tout critère ci-dessous non conforme ou non rempli devient éliminatoire, et suspend le contrôle, sauf à ce que le client fasse le nécessaire pour obtenir les attestations de conformité manquantes.

	CONFORME	NON CONFORME	OBSERVATIONS ET Références des attestations de contrôle de conformité fournies par le client.
Circuit électrique 220 volts			
Circuit d'alimentation gaz			
Circuit d'alimentation en eau (étanchéité)			
Circuit d'évacuation des eaux noires (étanchéité)			

2°/ ASPECT / ESTHETIQUE EXTERIEUR

	BON	MOYE N	MAU VAIS	OBSERVATIONS	MAX	PTS
Aspect général					30	

Modifications structurelles					20	
Etat toiture					10	
Face arrière					5	
Face droite					5	
Face gauche					5	
Face avant					5	
Etat de la peinture					5	
Baies ouvrantes					10	
Porte principale					10	
Porte auxiliaire					10	
Total					115	---

3°/ CHÂSSIS

	BON	MOYEN	MAUVAIS	OBSERVATIONS	MAX	PTS
Etat général					10	
Oxydation					10	
Timon / Barre de traction Présence : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					10	
Etat de l'essieu (oxydation)					10	
Etat des pneumatiques Usure / Gonflage/Dégradation					5	
Etat du plancher (ext)					20	
Liaison châssis /plancher					10	
Etat du calage					10	
Sous total					85	-----
<i>Compléments d'informations :</i>						
Si châssis acier peint					- 20	
Si châssis acier galvanisé					0	
Si châssis autre					- 10	
Total Châssis. _ _ _ _						---

NB : le total de référence du critère ci-dessus sera déterminé en fonction du type de châssis équipant la RML.

4°/ -ASPECT MOBILITE DE LA RESIDENCE MOBILE DE LOISIR

			OBSERVATIONS	MAX	PTS
En cas de nécessité, la RML peut-elle être déplacée dans le respect des règles fixées par la norme AFNOR NF 56-410 ?	Oui	<input type="checkbox"/>		0	
	Non	<input type="checkbox"/>		- 100	
Total					

NB : le total de référence du critère ci-dessus sera déterminé en fonction du respect de mobilité édicté par la norme NF-56 410.

5°/ CRITERE RELATIF A L'AGE DE LA RESIDENCE MOBILE DE LOISIR

- Ne sont concernées que les RML de plus de 10 ans d'âge
- Décote de 5 points par année au-delà de la 10^{ème} année

Année de sortie de la RML	AGE	OBSERVATIONS	Pts
	< à 10 ans		0
Total de la décote éventuelle.....			

<u>TOTAL GENERAL MAXIMUM</u>	200	
-------------------------------------	------------	--

CONCLUSION

- SI TOTAL > à 160 : la RML peut être maintenue sur le site
- SI TOTAL compris entre 160 et 70 : la RML peut bénéficier d'un nouveau *contrat loisirs* et sera soumise à un nouveau contrôle dans 2 ans, pour réévaluer son état.
- SI TOTAL < à 70 : la RML ne peut rester sur le site.

Fait à le.....en deux exemplaires

Le Gestionnaire	Le locataire de l'emplacement et propriétaire de la RML
M./Mme :	M./Mme :
Signature :	Signature